Secrétariat aux affaires autochtones
Québec

Secrétariat aux affaires autochtones

Notes pour une intervention du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs, monsieur Guy Chevrette, à l'occasion du dévoilement de l'Approche commune avec les communautés innues représentées au sein du Conseil tribal Mamuitun

Musée du Québec
le 6 juillet 2000

La version prononcée fait foi

Messieurs les chefs Moar, Ross et Simon,
Monsieur le ministre Pettigrew,
Distingués invités,

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous participons aujourd'hui à moment historique. Un moment historique dans les relations entre les gouvernements et les Innus, certes, mais également un moment historique en ce qui concerne la reconnaissance des droits et la recherche d'une plus grande autonomie pour les Innus.

Au cours des derniers mois, nous avons franchi une étape importante à la table de négociation en convenant d'une approche commune. J'ai personnellement saisi le Conseil des ministres de celle-ci et j'ai obtenu le mandat de poursuivre la négociation afin de convenir d'une entente de principe sur la base de l'Approche commune. Nous serons donc à pied d'œuvre au cours des mois qui viennent pour atteindre cet objectif aussi rapidement que possible.

Une négociation territoriale globale constitue un exercice difficile, complexe et important. À preuve, le coup d'envoi de cette négociation remonte à 1980. Dans ce type d'exercice, il nous faut en arriver à clarifier la situation des droits des Innus sur le territoire québécois, c'est-à-dire à les reconnaître et à les préciser. Je suis personnellement convaincu que nous gagnerons tous — et je pense autant aux gouvernements et aux dirigeants innus, qu'aux chasseurs, aux pêcheurs et aux investisseurs des communautés autochtones et non autochtones— à ce que des règles précises soient établies, d'un commun accord. Il y a, à mon sens, dans cette approche, les ingrédients nécessaires pour que les parties trouvent un terrain d'entente satisfaisant, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels.

Je suis persuadé que le développement économique demeure l'avenue à privilégier – la planche de salut – aussi bien pour les Autochtones qui ont entrepris une démarche de prise en charge de leur développement, que pour le gouvernement pour qui le développement chez les Autochtones contribuera à celui du Québec et de ses régions. En dotant les Innus de leviers financiers et de sources de revenus qui leur permettront d'offrir un avenir meilleur à leurs jeunes – et ils sont nombreux –, l'Approche commune répond à cette préoccupation.

Cette approche s'inscrit résolument dans le sillage des 15 principes adoptés par le gouvernement du Québec en 1983 et de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 20 mars 1985. Elle constitue une réponse équilibrée aux objectifs poursuivis par l'une et l'autre des parties prenant part à cette négociation. Et je peux vous dire que du côté du gouvernement du Québec, nous avons fait le maximum

négociation. Et je peux vous dire que du côté du gouvernement du Québec, nous avons fait le maximum, en tenant compte des jugements et des rapports d'experts, pour pouvoir enfin convenir d'une base de règlement.

C'est dans cette optique que nous allons de l'avant avec les quelque 8 000 Innus des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Betsiamites, représentés par le Conseil tribal Mamuitun.

Nous travaillons, à partir de maintenant, dans une perspective réelle d'en arriver prochainement à un règlement final. J'espère que les autres communautés innues, avec lesquelles la négociation est moins avancée, se joindront à nos travaux dans un avenir rapproché. Il y a là une opportunité que nos descendants qualifieront, je pense, d'historique.

Parallèlement, parce que la phase que nous amorçons intéresse et concerne de très près les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, j'entends les associer très étroitement à cet exercice. Ainsi, deux tables régionales récemment constituées échangeront régulièrement avec l'équipe de négociation du Québec. Je suis assuré que nous avons à ces tables des interlocuteurs capables de nous aider à trouver les mécanismes adéquats qui feront que l'entente que nous bâtissons soit garante de relations quotidiennes pacifiques et harmonieuses entre toutes les communautés.

Je termine en vous disant que je suis satisfait et encouragé de voir les parties s'être entendues sur un cadre de règlement. Le gouvernement du Québec demeure résolument engagé à conclure, sur la base de cette approche, une entente de principe qui, je l'espère, constituera une source d'inspiration pour les autres communautés autochtones qui ont des revendications semblables. Je vous remercie.

Québec